

Décision

Générale

colonial

Décision n° 477/CAB Décisions concernant les Services Etat

n° 477/CAB

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 avril 1963

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1963

Date du numéro

30 avril 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Charlot Pierre, est nommé. à titre provisoire, agent comptable d' « Electricité de Djibouti », en remplacement de M. Casabianca Charles, en instance de départ en congé de fin de séjour. M. Charlot Pierre avant son installation, justifiera la prestation de serment réglementaire. Il est dispensé de la constitution d'un cautionnement. La passation de service éntre M. Casabianca Charles, agent-comptable sortant, et M. Charlot Pierre, agent comptable entrant, aura lieu le 30 avril 1962, après la clôture des opérations de la journée. Elle sera constatée dans un procès-verbal établi et signé par les intéressés et visé par le Directeur d' « Electricité de Djibouti », le Trésorier-Payeur de la Côte Francaise des Somalis et le Chef du Service des Finances.